



*Municipalité
de St-Norbert*

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MUNICIPAL

16 juillet 2020

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le jeudi 16 juillet 2020 à 12h30, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, cependant dû à la COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-049 donnant le choix aux municipalités de faire la séance en salle ou par ZOOM CONFÉRENCE publiée en direct sur Facebook Live à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères : Hélène Houde
Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers : Cédric St-Amand
Patrick Pilon
Stéphane Funaro
Michel Fafard

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire trésorière

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 12h31

Administration

2020-07-173

(2) Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

1. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation
2. Nomination des signataires pour l'acte de vente du terrain des loisirs à la Municipalité
3. Renouvellement et signature du contrat de travail de la Directrice générale
4. Création d'un comité de travail municipal
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité



16 juillet 2020

*Municipalité
de St-Norbert*

2020-07-174

(2) Nomination des signataires pour l'acte de vente du terrain des loisirs à la Municipalité

Considérant l'article 142 du code municipal, le maire doit en principe signer tous les contrats que la directrice générale et secrétaire-trésorière lui présente, dès qu'ils ont reçu l'approbation du conseil (résolution) au préalable

Considérant que le maire a appliqué son droit de veto sur la signature du contrat de l'acte de vente du terrain des loisirs à la Municipalité;

Considérant que le conseil a demandé à l'OBNL-Service récréatif la cession du terrain des loisirs, des actifs et meubles et biens meubles par résolution;

Considérant la rencontre tenue le 30 mars entre les administratrices pour céder les biens;

Considérant la demande du conseil de procéder au transfert de titres et de la clarification de ceux-ci par Me. Adelard Éthier;

Considérant que l'acte de vente fait par Me. Éthier doit être signé par des signataires désignés par le conseil;

Considérant que le conseil nomme monsieur Stéphane Funaro, maire suppléant et madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière comme signataire à l'acte de vente présenté par Me. Adelard Éthier;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu,

De nommer monsieur Stéphane Funaro, maire suppléant et madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de vente présenté par Me. Adelard Éthier

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-175

(3) Renouvellement et signature du contrat de travail de la Directrice générale

Considérant l'article 142 du code municipal, le maire doit en principe signer tous les contrats que la directrice générale et secrétaire-trésorière lui présente, dès qu'ils ont reçu l'approbation du conseil (résolution) au préalable.



16 juillet 2020

*Municipalité
de St-Norbert*

Considérant que le maire, Michel Lafontaine a appliqué son droit de véto, sur le renouvellement du contrat de travail de la Directrice générale et secrétaire trésorière ;

Considérant que les conditions salariales et autres n'ont pas été réévaluées depuis l'entrée en fonction de la directrice générale en octobre 2018;

Considérant que le salaire des employés a été ajusté selon le marché;

Considérant que le salaire de la Directrice générale est plus bas que la moyenne du marché;

Considérant que cet ajustement représente 4.82\$ de plus de l'heure;

Considérant la recommandation du Comité des ressources humaines de renouveler le contrat de travail de madame Caroline Roberge pour une durée indéterminée et d'y apporter les ajustements discutés;

Considérant que par la loi, cette résolution vient remplacer la signature du maire à majorité absolue;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro

De renouveler le contrat de travail de la Directrice générale tel que discuté au comité des ressources humaines, augmenter le salaire de 4,82 \$ de l'heure et que cette résolution vient remplacer la signature du maire au contrat de travail à majorité absolue.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-176

(4) Création d'un comité de travail municipal

Considérant que les conseillers messieurs Michel Fafard, Patrick Pilon, Stéphane Funaro, Cédric St-Amand et mesdames Hélène Houde et Lise l'Heureux désirent créer un comité de travail avec la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que le code municipal permet ces rencontres sans que le maire soit présent n'étant pas été nommé sur le comité;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro
Appuyé par monsieur Cédric St-Amand



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MUNICIPAL

16 juillet 2020

*Municipalité
de St-Norbert*

De créer un comité de travail composé des conseillers messieurs Michel Fafard, Patrick Pilon, Stéphane Funaro, Cédric St-Amand et mesdames Hélène Houde et Lise l'Heureux ainsi que de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Roberge;

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-177

(5) Période de questions

2020-07-178

(6) Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Stéphane Funaro, appuyé par madame Lise L'Heureux et unanimement résolu de lever la séance à 12h47

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Roberge
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire
